AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0738
FR0000051807-FS0346

2 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juin 2015, la société ING Groep N.V. (Bijlmerplein 888, 1102 MG Ansterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mai 2015, indirectement, par l'intermédiaire de la société NN Group N.V.[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TELEPERFORMANCE et ne plus détenir aucune action et droit de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la perte, par la société ING Groep N.V., du contrôle de la société NN Group N.V.

La société NN Group N.V.[2] a précisé détenir, au 26 mai 2015, 3 087309 003 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 5,79% du capital et 5,71% des droits de vote de cette société[3].

[1] Société de droit néerlandais (sise Amstelveenseweg 500, 1081 KL Amsterdam, Pays-Bas) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion en tant que « manager of the fund ».
[2] Société dont aucun actionnaire ne détient seul ou de concert le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.
[3] Sur la base d'un capital composé de 57 201 690 actions représentant 58 012 951 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.